

Le 14 avril 2025

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 14 avril 2025, à 19 h.

Sont présents :

Le maire, M. Gabriel Giguère, et les conseillers et la conseillère suivants :
M. Simon Breton, Mme Bianca Perreault, M. Yvan Bélanger, M. Steven Lebel, M. Jean-Denis Paquet et M. Alain Dumas;

Mme Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Gabriel Giguère.

L'assemblée est ajournée à 19h01.

Réouverture de l'assemblée à 19h30.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-04-079 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption procès-verbaux
 - 3 mars 2025
 - 10 mars 2025
 - 17 mars 2025
5. Comptes à accepter
 - Mars 2025

6. Avis de motion – Règlement no 423-2025 concernant un emprunt de 474 829 \$ pour des travaux de réfection de la 16^e Rue (partie du haut)
7. Avis de motion – Règlement no 424-2025 concernant un emprunt de 2 105 685 \$ pour des travaux de réfection de la 5^e Rue, de prolongement de l'égout sanitaire sur la route 173 et de prolongement des services du nouveau développement domiciliaire
8. Adoption de règlement – Règlement no 421-2025 concernant le paiement de la part contributive de la municipalité à l'égard d'un protocole d'entente pour la réalisation de travaux municipaux, comportant une dépense de 372 737 \$ et un emprunt du même montant remboursable sur 20 ans
9. Adoption de règlement — Règlement no 422-2025 concernant un emprunt de 925 667 \$ pour des travaux de réfection de la 8^e Avenue et de la 22^e Rue
10. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 602 300 \$ qui sera réalisé le 8 mai 2025
11. PRIMEAU 2023 – Dépôt projet – Réfection 5^e Rue
12. Dépôt des états financiers 2024
13. Dépôt du rapport de gestion concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle (art. 938.1.2 C.M.)
14. Demande dérogation mineure – 1656 rue Victor – Lot 3 746 651 – Matricule 0102-86-9907
15. Demande dérogation mineure – 255 chemin des Lacs Bélanger – Lot 6 398 691 – Matricule 0902-93-1366
16. SPA Mobile – Journée stérilisation
17. Soumission – Robert Boileau Inc. – Bandes patinoire
18. Soumission – Visionic – Renouvellement ordinateurs (Windows 11)
19. Offre de services – SIMO – Mesure de boues étangs aérés
20. Offre de services – WSP – Surveillance des travaux prolongement des services de la 13^e Rue – Développement Construction Linière Inc.
21. Soumissions — Achat véhicule de type VTT
22. Offre de services — Montagne Explore — Achat traîneau de sauvetage
23. Service incendie – Camion-citerne no 602
24. Embauche étudiants – Camp de jour – Été 2025
25. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Volet entretien 2024
26. Commission de toponymie – Chemin André-Bentz
27. Commission de toponymie – Rue du Progrès
28. Autorisation de passage – Tour de Beauce 2025

- 29. Autorisation de passage – Festival 200 ans d’histoire
- 30. Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie 17 mai 2025
- 31. Rapports des comités
- 32. Période de questions
- 33. Levée de l’assemblée

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 25-04-080 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l’on adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025 et ceux des séances spéciales du 3 et 17 mars 2025 tel que présentés.

COMPTES À ACCEPTER

- 25-04-081 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de mars 2025 soient acceptés selon les chèques M2500120 à M2500121, C2500122 à C2500178 et L25000076 à L2500112 pour un déboursé total de 557 292.80 \$ incluant les salaires.

Je soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

Chantal Poulin, Directrice générale/Greffière-trésorière

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 423-2025 CONCERNANT UN EMPRUNT DE 474 829 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA 16^E RUE (PARTIE DU HAUT)

- 25-04-082 Le conseiller, M. Yvan Bélanger, présente et donne avis de motion qu’à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement no 423-2025 concernant un emprunt de 474 829 \$ pour des travaux de réfection de la 16^e Rue (partie du haut).

Dépôt du projet et dispense de lecture.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 424-2025 CONCERNANT UN EMPRUNT DE 2 105 685 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA 5^E RUE, DE PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA ROUTE 173 ET DE PROLONGEMENT DES SERVICES DU NOUVEAU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

- 25-04-083 Le conseiller, M. Jean-Denis Paquet, présente et donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement no 424-2025 concernant un emprunt de 2 105 685 \$ pour des travaux de réfection de la 5^e Rue, de prolongement de l'égout sanitaire sur la route 173 et de prolongement des services du nouveau développement domiciliaire.

Dépôt du projet et dispense de lecture.

ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NO 421-2025 CONCERNANT LE PAIEMENT DE LA PART CONTRIBUTIVE DE LA MUNICIPALITÉ À L'ÉGARD D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX MUNICIPAUX, COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 372 737 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT REMBOURSABLE SUR 20 ANS

- 25-04-084 **CONSIDÉRANT** que la Municipalité a conclu un protocole d'entente avec Construction Linière Inc., pour la réalisation de travaux municipaux, de façon à rendre constructibles les 4 916 051 à 4 916 060 et 4 916 068 à 4 916 076 et 5 989 982. Un exemplaire dudit protocole d'entente est joint en annexe A au présent règlement;

CONSIDÉRANT que ce protocole d'entente prévoit le versement, par la Municipalité, d'une contribution maximale de 372 737 \$;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 10 mars 2025 et qu'un projet de règlement a alors été déposé;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et greffière-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de financer la part contributive de la Municipalité à l'égard d'un protocole d'entente pour la réalisation de travaux municipaux, conformément aux *Règlements no 233-2011 et 403-2023 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux*, comportant une dépense de 372 737 \$ et un emprunt du même montant remboursable sur 20 ans;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DUMAS
SECONDÉ PAR M. STEVEN LABEL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le règlement no 421-2025 concernant le paiement de la part contributive de la municipalité à l'égard d'un protocole d'entente pour la réalisation de travaux municipaux, comportant une dépense de 372 737 \$ et un emprunt du même montant remboursable sur 20 ans soit et est adopté par ce conseil.

**ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NO 422-2025
CONCERNANT UN EMPRUNT DE 925 667 \$ POUR DES TRAVAUX DE
RÉFECTION DE LA 8^E AVENUE ET DE LA 22^E RUE**

25-04-085 **ATTENDU** que le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement d'emprunt afin de réaliser les travaux de réfection de la 8^e Avenue et de la 22^e Rue;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 10 mars 2025;

ATTENDU que la municipalité de St-Côme-Linière a déposé une programmation de travaux au programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028);

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DUMAS
SECONDÉ PAR M. STEVEN LABEL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil adopte le règlement no 422-2025 concernant un emprunt de 925 667\$ pour des travaux de réfection de la 8^e Avenue et de la 22^e Rue.

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE
602 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 8 MAI 2025**

25-04-086 **ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Côme-Linière souhaite emprunter par billets pour un montant total de 602 300 \$ qui sera réalisé le 8 mai 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
268-2014	236 900 \$
309-2018	365 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 268-2014, la Municipalité de Saint-Côme-Linière souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 8 mai 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 8 mai et le 8 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	87 200 \$	
2027.	90 700 \$	
2028.	94 300 \$	
2029.	98 100 \$	
2030.	102 000 \$	(à payer en 2030)
2030.	130 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 268-2014 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 8 mai 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

PRIMEAU 2023 – DÉPÔT PROJET – RÉFECTION 5^E RUE

25-04-087 **ATTENDU QUE :**

la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. STEVEN LEBEL,
SECONDÉ PAR MME BIANCA PERREAULT
ET RÉSOLU QUE :**

la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts;

le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2024

- 25-04-088 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on accepte le dépôt du rapport financier 2024 tel que préparé par BVA Comptabilité d'affaires et services-conseils.

DÉPÔT DU RAPPORT DE GESTION CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE (ART. 938.1.2 C.M.)

- 25-04-089 Mme Chantal Poulin, directrice générale, dépose le rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle. Ce rapport ainsi que le règlement sur la gestion contractuelle peuvent être consultés sur le site internet de la municipalité.

DEMANDE DÉROGATION MINEURE – 1656 RUE VICTOR – LOT 3 746 651 – MATRICULE 0102-86-9907

Nature et effets

- 25-04-090 La demande de dérogation mineure consiste à légaliser l'implantation d'un garage à 0.52 mètres en marge arrière au lieu de 2 mètres tel que prévu au règlement de zonage no 148-06 article 4.3 b).

Identification du site concerné

Lot 3 746 651 cadastre du Québec,

Le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure.

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on accepte la demande de dérogation mineure pour la propriété du 1656, rue Victor afin de légaliser l'implantation d'un garage à 0.52 mètres en marge arrière au lieu de 2 mètres tel que prévu au règlement de zonage no 148-06 article 4.3 b).

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 255, CHEMIN DES LACS BÉLANGER – LOT 6 398 691 – MATRICULE 0902-93-1366

- 25-04-091 **Nature et effets**
La demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'implantation d'une résidence en angle par rapport à la rue (chemin des Lacs Bélanger) afin que celle-ci soit plutôt parallèle au lac. Le règlement de zonage no 148-06, à l'article 2.7, précise qu'une façade principale d'un bâtiment doit être parallèle à la rue (face à la rue) à l'exception d'une implantation sur un terrain riverain.

Identification du site concerné

Lot 6 398 691 cadastre du Québec,

Le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure.

Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on accepte la demande de dérogation mineure pour la propriété du 255, chemin des Lacs Bélanger afin d'autoriser l'implantation d'une résidence en angle par rapport à la rue (chemin des Lacs Bélanger) afin que celle-ci soit plutôt parallèle au lac alors que le règlement de zonage prévoit que la façade principale d'un bâtiment doit être parallèle à la rue.

SPA MOBILE – JOURNÉE STÉRILISATION

- 25-04-092 Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière en collaboration avec Passeport Animal Inc. réserve la SPA Mobile afin d'offrir aux citoyens, répondant à certains critères, la possibilité de faire stériliser leur chat à moindre coût. La municipalité offrira une contribution de 25 \$/stérilisation pour cette journée.

SOUSSION – ROBERT BOILEAU INC. – BANDES PATINOIRE

- 25-04-093 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on accepte la soumission no 54116, de Robert Boileau Inc., pour la fourniture des bandes de la patinoire à être renouvelées, pour un montant de 23 666.93 \$ plus taxes.

SOUSSION – VISIONIC – RENOUELEMENT ORDINATEURS (WINDOWS 11)

- 25-04-094 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on accepte la soumission no 7385, de Visionic, pour la fourniture de six ordinateurs avec Windows 11, pour un montant de 9 245.70 \$ plus taxes et que le montant de cette dépense soit pris dans le compte Surplus (déficit) accumulé non affecté #59-110-10.

OFFRE DE SERVICES – SIMO – MESURE DE BOUES ÉTANGS AÉRÉS

- 25-04-095 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de service no QC-2025-0217, de SIMO Management Inc., pour la mesure de boues dans les étangs aérés, selon l'Option 1, au montant total de 2 992.24 \$ plus taxes.

OFFRE DE SERVICES – WSP – SURVEILLANCE DES TRAVAUX PROLONGEMENT DES SERVICES DE LA 13^E RUE – DÉVELOPPEMENT CONSTRUCTION LINIÈRE INC.

- 25-04-096 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de service de WSP, datée du 27 mars 2025, pour la surveillance des travaux de prolongement de la 13^e Rue pour le projet de développement de Construction Linière Inc., au montant total de 34 400 \$ plus taxes. Cette dépense fera partie de l'entente promoteur signée avec Construction Linière Inc.

SOUMISSIONS — ACHAT VÉHICULE DE TYPE VTT

25-04-097 ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, trois soumissions ont été reçues pour l'achat d'un véhicule de type VTT pour le service incendie de St-Côme-Linière;

Adrénaline Sports St-Georges	22 424.29 \$ taxes incluses
Appalaches Performance Inc.	24 113.71 \$ taxes incluses
Brousseau Sport	24 325.92 \$ taxes incluses

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu majoritairement que le conseil octroie le contrat d'achat d'un véhicule de type VTT à Adrénaline Sports St-Georges, au montant de 22 424.29 \$ taxes incluses et que le montant de cette dépense soit pris dans le compte Surplus (déficit) accumulé non affecté #59-110-10.

M. Simon Breton demande que l'on inscrive sa dissidence.

SOUMISSION – MONTAGNE EXPLORE – ACHAT TRAÎNEAU DE SAUVETAGE

25-04-098 Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu majoritairement d'accepter la soumission de Montagne Explore pour la fourniture d'un traîneau de sauvetage de la marque Equinox équipé d'un ensemble de conversion avec des roues, au montant de 5 507.30 \$ taxes incluses, transport en sus, selon l'offre no E0000157, datée du 21 février 2025 et que le montant de cette dépense soit pris dans le compte Surplus (déficit) accumulé non affecté #59-110-10.

M. Simon Breton demande que l'on inscrive sa dissidence.

SERVICE INCENDIE – CAMION-CITERNE NO 602

25-04-099 ATTENDU que le camion-citerne no 602 du service incendie est en fin de vie;

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on demande à M. Jean-François Bolduc, directeur du service incendie, de préparer un dossier dans le but de présenter au conseil les diverses options possibles afin de remplacer le camion-citerne no 602.

EMBAUCHE ÉTUDIANTS – CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2025

- 25-04-100 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on embauche les étudiants ci-dessous pour travailler au camp de jour pour la saison 2025 aux conditions établies par la directrice des loisirs.

Camp de jour (moniteurs(trices) et aides)

Maëva Lachance	Mariska Bédard
Lidia Gonthier	Alicia Bélanger
Kelly-Ann Létourneau	Emma Paquet
Rose Paquet	Alycia Samson
Julianne Veilleux	Katya Talbot
Lucas Breton Lachance	Rosalie Bernard
Élisabeth Hamel	Xavier Lachance
Jayson Samson	Kimberly Lebreux
Tristan Gourde	

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL — VOLET ENTRETIEN 2024

- 25-04-101 Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 210 067 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024 ;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

Attendu que la municipalité doit informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

Attendu que la municipalité doit attester de la véracité des frais engagés et du fait qu'ils l'ont été pour les routes locales de niveaux 1 et 2.

En conséquence :

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que la municipalité informe le ministère des Transports que les dépenses de fonctionnement admissibles au PAERRL pour l'exercice 2024 s'élèvent à 508 752.57 \$.

COMMISSION DE TOPONYMIE – CHEMIN ANDRÉ-BENTZ

25-04-102 ATTENDU qu'à la suite d'une demande d'un propriétaire de donner un nom à son chemin privé passant sur les lots 3 942 802 et 6 234 264 ;

ATTENDU que le nom suggéré est : Chemin André-Bentz;

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que la municipalité accepte de nommer ce chemin privé, passant sur les lots 3 942 802 et 6 234 264, "Chemin André-Bentz" et que l'on transmette cette demande à la Commission de toponymie.

COMMISSION DE TOPONYMIE – RUE DU PROGRÈS

25-04-103 ATTENDU qu'à la suite d'une demande d'un propriétaire de donner un nom à son chemin privé passant sur les lots 6 486 360 et 6 486 362 ;

ATTENDU que le nom suggéré est : Rue du Progrès;

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que la municipalité accepte de nommer ce chemin privé, passant sur les lots 6 486 360 et 6 486 362, "Rue du Progrès" et que l'on transmette cette demande à la Commission de toponymie.

AUTORISATION DE PASSAGE – TOUR DE BEAUCE 2025

25-04-104 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on autorise le Tour de Beauce à circuler dans les rues de la municipalité le 11 juin 2025 dans le cadre de leur évènement lors de l'étape Saint-Gédéon.

AUTORISATION DE PASSAGE – FESTIVAL 200 ANS D'HISTOIRE

- 25-04-105 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on autorise le Festival 200 ans d'histoire de St-Côme-Linière à circuler dans les rues de la municipalité le 31 mai 2025 dans le cadre d'une parade organisée pour l'évènement et que la municipalité demande à notre assureur de couvrir l'évènement ainsi que les organisateurs.

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE 17 MAI 2025

- 25-04-106 CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

25-04-107 La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement de lever l'assemblée à 20 h 24.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 12 mai 2025, à la salle Optimiste.

RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025

Je, Gabriel Giguère, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Gabriel Giguère
Maire

Chantal Poulin
Directrice générale/Greffière-trésorière